



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CONSEIL NATIONAL

Session des 14, 15 & 16 mai 2019

Point 8 de l'ordre du jour

Rapporteur : Thierry CADART

Rapport financier 2018 au Conseil national confédéral

Ce rapport présente au Conseil national confédéral les comptes sociaux et consolidés 2018, ainsi que les résolutions relatives à ceux-ci et à l'affectation du résultat 2018. Les comptes ont été arrêtés par le Bureau national. Ils sont soumis à l'approbation du CNC.

La charte de la cotisation syndicale prévoit l'utilisation des parts de la cotisation syndicale pour des objets spécifiques (part de la Confédération, part de la CNAS, parts nationales). La clôture des budgets 2018 auxquels sont affectées ces parts, arrêtée par le BN, est aussi soumise à l'approbation du CNC.

La présentation de ce rapport financier s'accompagnera de la lecture de l'avis des vérificateurs aux comptes de la CNAS, de la Confédération, et de nos commissaires aux comptes.

Valeurs exprimées en euros

**Confédération Française Démocratique du Travail
4 boulevard de la Villette 75955 PARIS Cedex 19
01 42 03 80 96 – financier@cfdt.fr**

Les clôtures budgétaires

La clôture des comptes et des budgets	59
La charte de la cotisation syndicale	61
La clôture du budget de fonctionnement confédéral	64
La clôture du budget presse	65
La clôture du budget CNAS	67
La clôture du budget SSM	72
La clôture du budget fonds organisation	73
La clôture du budget Bierville	74

Les clôtures budgétaires

1. La clôture 2018 des comptes et des budgets	59
1.1 L'articulation clôture des comptes/clôture des budgets	59
1.2 Un nouvel exercice déficitaire	60
2. La charte de la cotisation syndicale établit la répartition du produit des cotisations	61
2.1 La répartition de la cotisation et le rôle du CNC	61
2.2 Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale	62
2.3 La perception et la ventilation des cotisations en 2018	63
3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral	64
3.1 Un déficit important	64
3.2 Le tableau de constitution du résultat	64
4. La clôture du budget presse	65
4.1 L'évolution de la répartition de la part information au fil du temps	65
4.2 Le résultat 2017	65
4.3 Les faits notables pour les différents titres et activités	66
4.4 Focus sur la part information dédiée à la gestion des cotisations	67
5. La clôture du budget CNAS	67
5.1 Les produits et leur répartition par branche	67
5.2 La branche Grève	67
5.3 La branche Juridique	68
5.4 La branche Action / actions de proximité	68
5.5 La branche Services aux adhérents	69
5.6 La branche Autres prestations	69
5.7 Les frais de gestion	69
5.8 La provision des dossiers	70
5.9 Le tableau de résultat	71
6. La clôture du budget solidarité syndicale mondiale (SSM)	72
7. La clôture du budget fonds organisation	73
8. La clôture du budget Bierville	74

1. La clôture 2018 des comptes et des budgets

1.1 L'articulation clôture des comptes/clôture des budgets

La lecture de la clôture des comptes de la Confédération n'est pas un exercice simple.

A la différence de la plupart des fédérations ou URI, « l'écosystème » confédéral recouvre ici 13 structures juridiques actives différentes (une organisation syndicale, des GIE, des associations, des SCI). Le pourquoi et la pertinence de cette structuration doivent être rappelés.

Les GIE CFDT Presse et le GIE Villette permettent de centraliser et de préfinancer, en utilisant les parts de cotisations, la production de services (comme par exemple CFDT Magazine ou Gasel) uniquement destinés aux membres des GIE, qui sont principalement la Confédération, les fédérations, les URI, les unions confédérales et les associations citées plus bas. Cette production de services se fait en conformité avec les règles fiscales spécifiques aux activités des groupements constitués par les organisations syndicales.

Le GIE Belleville emploie la majorité des salariés de cet écosystème dans un souci de protection.

Les associations et SCI permettent de mener des actions spécifiques, au-delà du « métier » syndical de la Confédération (Association de Gestion des Immeubles AGI, Institut Belleville, Bierville, Société civile Immobilière Loire Jaurès, etc.) ou d'isoler la gestion de certaines subventions pour y avoir accès et les justifier (par exemple ISEFOJ pour les conseillers prud'hommes), dans un cadre réglementaire contraint.

La Confédération en tant que telle est divisée en plusieurs établissements comptables internes, par exemple : la CNAS, le SCPVC, Solidarité syndicale mondiale, etc.

Ce sont donc, à la clôture, les comptes du périmètre social, la Confédération avec toutes ses entités comptables comme la CNAS, le SCPVC, etc., et les comptes du périmètre consolidé, avec les structures juridiques distinctes de la Confédération, qui donnent une lecture exhaustive du résultat et du patrimoine de cet écosystème.

A la clôture est aussi présentée la clôture budgétaire de la Confédération. C'est une grille d'analyse différente, non pas sur la base des entités juridiques, mais sur l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet, défini par la charte de la cotisation syndicale. La clôture budgétaire est un instrument de pilotage.

La clôture des comptes sociaux et des comptes consolidés et la clôture budgétaire ne sont donc pas aisément superposables, mais la loi d'une part, et nos statuts d'autre part, nous obligent aux deux exercices.

La clôture budgétaire présente tous les budgets qui reçoivent une part de la cotisation :

- la clôture du budget de fonctionnement confédéral ;
- la clôture du budget de la CNAS ;
- la clôture du budget de la presse ;
- la clôture du budget de la solidarité syndicale mondiale ;
- la clôture du fonds d'organisation.

Est aussi présentée la clôture d'un budget informatique (qui reçoit une partie de la part de cotisation Information dont les charges sont refacturées aux autres budgets).

Les projets, les activités ou participations ponctuelles sont financés par les ressources aléatoires. Ainsi des budgets projets (par exemple, campagnes électorales, initiatives thématiques et revendicatives, études, etc.), qui constituent le budget extraordinaire, complètent le dispositif ci-dessus.

1.2 Un nouvel exercice déficitaire renforçant la nécessité d'un plan d'économies

Les comptes sociaux, arrêtés par le Bureau National le 17 avril 2019, font apparaître un nouveau déficit important pour 2018.

Le compte de résultat des comptes sociaux fait état d'un déficit du résultat d'exploitation (le fonctionnement et les activités de l'année), cependant moindre qu'en 2017. Les charges d'exploitation ont été stables en 2018, les produits d'exploitation un peu supérieurs à 2017. Le résultat financier est quant à lui dégradé, du fait de moins-values latentes sur nos placements financiers, témoignant de la mauvaise tenue des marchés financiers en fin d'année 2018. Le résultat exceptionnel (ventes d'actifs pour faire face à des besoins de trésorerie) limite le déficit à - 4 868 849,82 €.

Les clôtures budgétaires montrent que, aussi bien pour le fonctionnement de la Confédération, que l'informatique et la presse, les charges excèdent les ressources disponibles sur l'exercice, et sont in fine couvertes par nos réserves.

Les actifs de la Confédération sont à la fois immobiliers (dont plusieurs hébergent les organisations CFDT) et financiers. Si le patrimoine de la CNAS (qui n'est pas celui de la Confédération, conformément à notre charte de la cotisation syndicale) continue à augmenter (la réserve grève n'a pas encore atteint son maximum), celui de la Confédération diminue de façon importante. Nous utilisons donc les ressources du patrimoine confédéral pour financer le fonctionnement.

Cela n'étant pas durable, le Bureau national a adopté, lors de sa session d'avril 2019 et dans la continuité de l'arrêté des comptes 2018, un plan d'économies afin de revenir dans les prochaines années à l'équilibre.

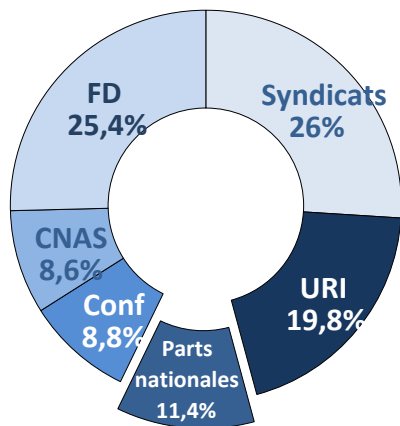
Contrairement aux comptes sociaux, les comptes consolidés font apparaître un important excédent en 2018, avec un résultat de 17 285 099 €. Cela résulte de la vente, suite à la décision du BN, de l'immeuble Rebuffat en fin d'année 2018. Pour mémoire, il a été décidé d'affecter le produit de cette vente aux projets immobiliers, notamment les rénovations des locaux Belleville et Bierville. Ces fonds ne doivent pas venir financer le fonctionnement de la Confédération.

2. La charte de la cotisation syndicale établit la répartition du produit des cotisations

2.1 La répartition de la cotisation et le rôle du CNC

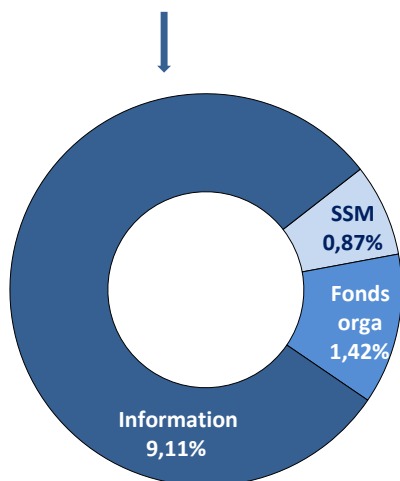
Le CNC veille chaque année à l'utilisation des parts de cotisations conformément à leur objet.

Cotisation des salariés :



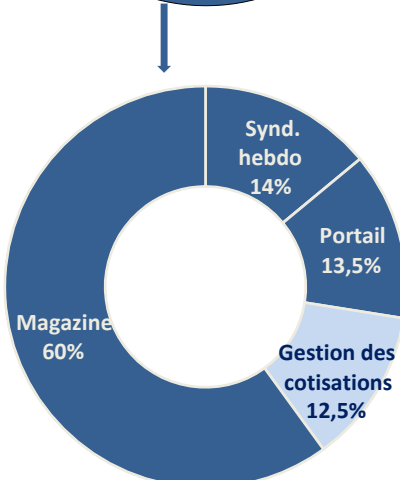
Répartition cotisation salarié en %
(charte de la cotisation syndicale
adoptée par le Congrès)

Part syndicats
Part URI
Parts nationales
Part Conf finance le budget confédéral
Part CNAS finance le budget CNAS
Part FD



Répartition des parts nationales en %
décidée par le Conseil national

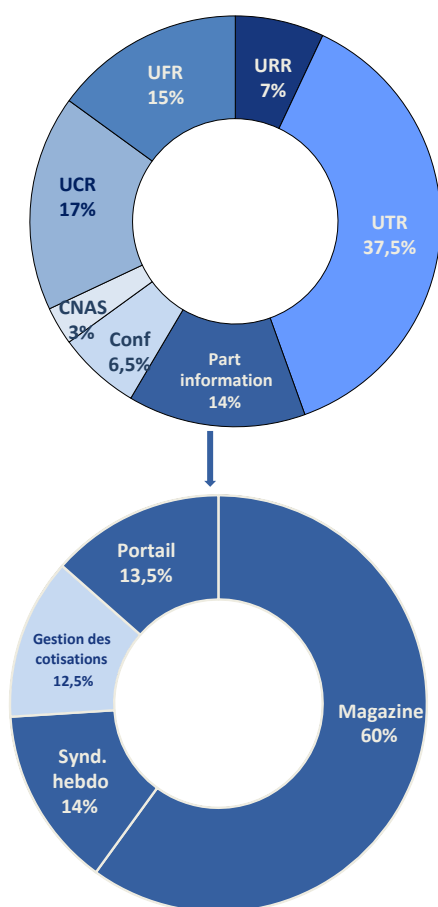
Part information
Part SSM (solidarité mondiale syndicale) finance le budget SSM)
Part fonds d'organisation finance le budget fonds d'organisation



Répartition de la part Information en %
décidée par le Bureau national

Magazine
Syndicalisme hebdo
Portail
finance le budget presse
Gestion des cotisations

Cotisation des retraités :



Répartition cotisation retraité en %
(charte de la cotisation syndicale
adoptée par le Congrès)

Part URR
Part UFR ou développement
Part UCR
Part CNAS
Part Confédération
Part Information

Répartition de la part information en %
décidée par le Bureau national

CFDT Magazine
Syndicalisme Hebdo
Portail
Gestion des cotisations

2.2 Le découpage budgétaire issu de la politique financière confédérale

Un premier niveau de découpage budgétaire correspond à la ventilation des parts de la cotisation prévue par la charte de la cotisation syndicale :

- *Le budget confédéral*, principalement assis sur la part de cotisation confédérale, mais également sur les produits des placements prévus à cet effet et la part réservée à la Confédération des versements de l'AGFPN, correspond au budget de fonctionnement de la Confédération. On y trouve une grande partie du personnel, les locaux, les moyens informatiques, mais aussi les charges de fonctionnement politiques des instances comme le BN ou la CE, les activités permanentes (charges de fonctionnement des services, des commissions permanentes comme la CCO), etc.
- *Le budget de la Cnas* dont les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers d'une réserve prévue à cet effet ;
- *Le budget de la presse*, financé par la part Information provenant des cotisations, qui doit couvrir l'essentiel des charges du Magazine, une partie de Syndicalisme Hebdo et du Portail. Une partie de cette part est aussi consacrée au système d'information.
- *Le budget du fonds d'organisation ;*
- *Le budget de la Solidarité syndicale mondiale.*

A l'intérieur des budgets, le suivi des différentes lignes et rubriques budgétaires est sous la responsabilité des responsables de service de la Confédération.

La périodicité, et le caractère plus aléatoire de certaines ressources et activités conduisent à compléter ce dispositif par des budgets annexes (formation syndicale par exemple) ou des budgets ponctuels de projets (anciennement budget extraordinaire) déclinant le plan de travail ou finançant des initiatives, des rassemblements, des études.

Cette présentation budgétaire vise à asseoir les budgets de fonctionnement sur les ressources pérennes, et à garantir la juste utilisation des parts de cotisations, pour la Confédération ou des missions confédérées. Cette présentation relève de la gestion et s'ajoute à la présentation légale et comptable de nos comptes sociaux et consolidés.

2.3 La perception et la ventilation des cotisations en 2018

Moins 0,18% : c'est la baisse du montant de la collecte de cotisations entre 2017 et 2018. La dernière fois que la CFDT a connu une baisse de sa collecte, c'était en 2004 et 2005. La diminution du nombre de cotisations n'est plus compensée par une revalorisation de leur montant permettant d'assurer une progression de la collecte globale.

Le nombre de cotisations a diminué de 1,14% en 2018, après un recul de 0,92% en 2017. Le nombre de cotisations 2018 est inférieur à celui de 2010. Ce résultat recouvre une baisse de 1,28 % pour les actifs (-1,02% en 2017) et une progression de 0,98% pour les retraités. La valeur de la cotisation moyenne des salariés est de 12,9674 € (12,8334 € en 2017), soit une augmentation de 1,02 % par rapport à 2017. La cotisation moyenne des retraités s'établit à 8,9332 € soit en augmentation de 0,86 %.

Ventilations des produits Cotisations - salariés	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Budget	2018 Clôture
Syndicats	23 426 083,85	23 472 341,41	23 693 968,88	23 364 177,26
Fédérations	19 651 663,02	19 656 854,84	19 885 189,01	19 640 487,64
Régions*	15 322 400,95	15 326 549,20	15 501 738,58	15 314 033,63
Confédération	6 808 379,07	6 810 238,87	6 883 210,60	6 804 206,17
Fonds Information	7 048 356,04	7 050 314,79	7 128 348,37	7 044 984,93
Solidarité syndicale mondiale	675 419,07	675 532,79	677 354,37	675 062,97
Fonds Organisation	1 099 249,38	1 099 496,66	1 109 570,97	1 098 631,90
Caisse nationale d'action syndicale	6 653 555,21	6 655 083,42	6 728 386,74	6 649 780,00
Union confédérale des cadres	936 969,97	937 215,33	932 412,16	936 440,80
Total Collecte répartie	81 622 076,56	81 683 627,30	82 540 179,67	81 527 805,29
Total Collecte	81 857 008,43	81 941 436,55		81 717 971,23
Nombre Cotisations	6 450 994,00	6 384 998,00	6 450 994,00	6 303 109,00
Valeur Moyenne Mensuelle	12,69	12,83		12,96

Ventilations des produits Cotisations - retraités	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Budget	2018 Clôture
Unions territoriales de retraités	1 437 472,14	1 463 307,22	1 467 059,13	1 490 385,29
Unions fédérales de retraités	340 208,91	346 140,44	363 844,79	336 127,49
Développement / Solidarité	233 930,48	238 442,60	223 001,65	259 631,40
Union confédérale des retraités	650 688,39	662 562,70	665 060,50	675 172,65
Unions régionales de retraités	267 943,40	272 796,61	273 858,75	278 014,89
Confédération	248 795,20	253 323,73	254 272,37	258 172,57
Fonds Information	535 842,98	545 637,28	547 673,68	556 029,77
Caisse nationale d'action syndicale	114 845,41	116 925,42	117 386,81	119 142,88
Total Collecte répartie	3 829 726,91	3 899 135,99	3 912 157,69	3 972 676,94
Total Collecte	3 833 244,40	3 902 155,86		3 974 358,18
Nombre Cotisations	438 174,00	440 563,00	438 174,00	444 895,00
Valeur Moyenne Mensuelle	8,75	8,86		8,93

*Inclus Outremer.

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice).

3. La clôture du budget de fonctionnement confédéral

3.1. Un déficit important

Le budget de fonctionnement confédéral comprend les charges de fonctionnement courant et leur financement par des recettes stables selon les règles de construction budgétaire. Dans les recettes stables, ne sont prises en compte que les ressources extérieures considérées comme pérennes.

L'exercice 2018 se solde par un résultat négatif :

Produits	19 126 940,70 €
Charges	20 678 678,83 €
Déficit	- 1 551 737,93 €

Les produits sont supérieurs à la prévision budgétaire et à la clôture 2017. Le montant de cotisations est à la baisse, de même que le produit des agendas et guides, les reversements des conseillers CESE, les dotations de conseillers techniques. Mais le financement en provenance de l'AGFPN, affectable au budget de fonctionnement confédéral, est lui très en hausse par rapport à 2017. Plusieurs facteurs ont contribué à faire de 2018 une année « exceptionnelle » : la situation de l'emploi, la représentativité accrue de la CFDT, la fin de la subrogation, permettent d'abonder, au-delà des prévisions, le budget de fonctionnement confédéral.

Les charges sont supérieures aux prévisions budgétaires, toujours orientées à la hausse, et supérieures aux produits pourtant élevés.

Le fonctionnement politique des instances (solde du congrès de Rennes) et le personnel sont les principaux postes de hausse. Les charges de fonctionnement des activités nationales sont en baisse en 2018, pour la deuxième année.

3.2. Le tableau de constitution du résultat

Budget de fonctionnement	2015 Clôture	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Clôture
Communication extérieure	296 958,83	351 205,26	411 969,18	392 899,33
Fonctionnement politique Instances	585 831,34	592 116,90	610 735,24	1 381 379,51
Activités nationales	1 067 048,87	1 182 977,77	1 096 809,08	961 060,13
Activités internationales	502 875,75	518 758,84	496 984,01	537 981,67
Charges de gestion courante	121 478,69	116 020,33	126 194,35	121 991,94
Personnel	12 799 872,23	13 457 758,11	13 803 428,92	14 616 864,05
Loyers et charges	1 238 414,86	1 243 771,44	1 240 600,44	1 204 352,52
Informatique	1 202 302,54	1 463 586,56	1 525 538,17	1 462 149,48
Total charges	17 814 783,11	18 926 195,21	19 312 259,39	20 678 678,63
Cotisations Salariés	6 791 468,87	6 808 379,07	6 810 238,87	6 804 206,17
Cotisations Retraités	244 319,71	248 795,20	253 323,73	258 172,57
Reversements Conseillers CESE	592 460,56	607 486,23	597 828,75	574 422,10
Dotations Conseillers techniques	678 221,27	675 848,09	640 054,42	572 888,56
Recettes complémentaires	200 000,00	200 000,00	200 000,00	137 939,57
Produits financiers	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00	1 861 400,00
Droit syndical	1 811 426,36	1 842 143,40	2 006 276,21	2 234 864,61
Apport réserve des détachés	2 927 841,14	-	-	-
Financement Dialogue Social	-	5 868 312,71	4 015 224,89	6 683 047,13
Total produits	15 107 137,90	18 112 364,69	16 384 346,86	19 126 940,70
Résultat	-2 707 645,21	-813 830,52	-2 927 912,53	-1 551 737,93

4. La clôture du budget presse

4.1. Les principes généraux et résultats 2018

La part de cotisation Information en 2018

Le produit de la part de cotisation Information (salarié, retraité) se partage entre le Magazine (60%), SH (14%), le Portail (13.5%) et Gasel (12.5%), outils qui sont tout ou partie au service de l'information de l'organisation CFDT.

La part de la cotisation affectée à l'Information, initialement répartie entre le Magazine et SH pour contribuer au financement des contrats d'abonnements subventionnés par la cotisation a donc évolué au cours du temps. En réponse à de nouveaux besoins, la part de cotisation Information consacrée à la presse a donc diminué, réduisant les produits consacrés aux différents budgets des titres.

En se basant sur le nombre de cotisations perçues à la clôture 2018, le montant hors taxes de la recette pour la presse et portail cfdt.fr, compte tenu des différents régimes de TVA applicables, est de : **6 364 160, 83 €**. La répartition de ce produit est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	HT 2018
Magazine	71%	69%	69%	70%	70%	4 466 712,80
Syndicalisme Hebdo	19%	16%	16%	16%	16%	1 042 254,70
Portail	10%	15%	15%	13%	13%	855 193,33
	100%	100%	100%	100%	100%	6 364 160,83

4.2. Le résultat 2018

Presse	2015 Clôture	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Clôture
CFDT Magazine	4 590 999,44	4 625 277,20	4 815 195,19	4 921 852,75
Syndicalisme Hebdo	1 879 068,30	1 882 307,55	1 882 879,70	1 913 228,89
Action Juridique	244 011,29	343 079,22	308 727,61	308 258,12
CFDT : La Revue	322 756,51	289 535,37	241 894,03	225 122,60
Portail	848 964,50	930 605,83	1 246 470,00	1 157 731,01
Sous-total Presse	7 885 800,04	8 070 805,17	8 495 166,53	8 526 193,37
CFDT Productions	557 109,14	464 349,43	456 718,13	549 117,57
Audiovisuel	255 259,41	254 373,76	269 565,74	237 185,44
Agenda	400 989,00	372 858,00	403 985,53	314 109,21
Sous-total autre Presse	1 213 357,55	1 091 581,19	1 130 269,40	1 100 412,22
Total Charges	9 099 157,59	9 162 386,36	9 625 435,93	9 626 605,59
Cotisations Salariés (HT)	5 887 201,21	5 901 444,93	5 903 084,94	5 898 609,45
Cotisations Retraités (HT)	440 587,97	448 650,41	456 850,98	465 551,38
Abonnements / Ventes	1 449 796,16	1 441 209,21	1 391 422,09	1 372 972,98
Subventions	352 577,80	359 276,52	341 651,65	121 381,99
Divers	339 514,34	357 515,56	550 273,41	280 836,49
Total Produits	8 469 677,48	8 508 096,63	8 643 283,07	8 139 352,29
Résultat	-629 780,26	-654 289,63	-982 152,86	-1 487 253,30

Vision synthétique des résultats 2018 des différents titres et autres activités de CFDT Presse

CFDT Magazine	-208 751,22
Syndicalisme Hebdo	-261 704,46
Action juridique	-200 120,79
CFDT La revue	-175 665,95
Portail	-249 551,68
Audiovisuel	-192 149,07
CFDT Productions	-199 310,13
Agenda Guides	0,00
Résultat	-1 487 253,30

4.3. Les faits notables pour les différents titres et activités

CFDT Magazine et Syndicalisme Hebdo sont financés à plus de 75% par les cotisations (part Information). L'équilibre financier n'est cependant pas au rendez-vous.

Côté charges, cela résulte de la forte hausse des coûts de fabrication, papier et affranchissement. Le papier a connu en 2018 deux augmentations, en raison de la hausse du prix des matières premières et de la demande de papier. Ces augmentations de prix varient entre 5 et 7%. Les hausses successives du prix du papier sont visibles pour le Magazine pour lequel les commandes se font pour 1 à 1.5 magazine (48 ou 72 tonnes par commandes -641 tonnes annuelles-, en raison des capacités de stockage de l'imprimeur). Pour Syndicalisme Hebdo, la hausse du papier est moins visible parce que le tirage est moindre (30 000 contre 590 000) et qu'il n'y a que deux commandes par an : une seule des deux commandes a été impactée par les hausses.

Côté produits, les recettes liées à la publicité institutionnelle continuent de baisser. Pour le moment, aucune alternative n'a été trouvée pour remplacer la régie publicitaire placée en liquidation judiciaire en décembre 2017. Les contraintes liées aux exclusivités des Fédérations avec certains partenaires ainsi qu'à la restriction faite concernant la compatibilité des annonceurs potentiels avec le lectorat de la presse confédérale réduisent le nombre de régies en capacité de proposer des publicités dans les parutions. Le secteur de la publicité dans la presse est également en net recul depuis plusieurs années.

Concernant Action Juridique, une mise à jour importante des abonnements des conseillers Prud'hommes fin 2018 a amorcé la progression de la diffusion.

Concernant CFDT la Revue, le dernier numéro est paru en août 2018. Le numéro de CPPAP de CFDT La Revue n'a pas été renouvelé. Avec des frais fixes qui sont demeurés élevés hors fabrication, et l'impossibilité d'attribuer la totalité des subventions prévues en l'absence de publication suffisante, la Revue présente un résultat très déficitaire. En 2019, CFDT Diffusion devra procéder au remboursement des abonnements à hauteur de 28 000 €.

La vision synthétique des résultats et activités de CFDT Presse montre qu'il est nécessaire de reconstruire le modèle économique de CFDT Presse, en adéquation avec les besoins des lecteurs et les produits issus des cotisations. Une étude de lectorat de la presse CFDT a été lancée en 2018 pour connaître les attentes des adhérents et abonnés en matière de contenus et de supports. Les enseignements sont attendus en juin 2019. Ils devront nous permettre de construire les canaux d'information attendus dans les années à venir, en adéquation avec les moyens que nous pouvons y consacrer.

4.4. Focus sur la part information dédiée à la gestion des cotisations

Le produit de la part information consacrée à la gestion des cotisations a été de 791 772,39 € en 2018. Il est très loin de couvrir les charges relatives aux applications informatiques qui traitent de la gestion des cotisations. Celles-ci sont en fine financées en très grande partie par la Confédération, comme la majeure partie des applications à « missions confédérées », c'est-à-dire utile à toute la CFDT.

Le budget Informatique/Système d'information présente plus globalement un déficit de 1 730 729, 23 €. Etant donné la part très importante des charges du système d'information, qui pèsent sur l'ensemble des budgets de la Confédération, un audit indépendant du coût de notre SI actuel est entamé. Cela doit nous permettre de mesurer si notre système est dimensionné à nos besoins et d'en tirer des conclusions en matière de financement. Par ailleurs, un effort considérable doit être fait sur l'usage des outils existants. Exploiter prioritairement ce que nous avons et mettre l'accent sur la formation des utilisateurs doivent être nos priorités.

5. La clôture du budget de la CNAS

5.1. Les produits et leur répartition par branche

Le budget de la CNAS est alimenté par une part des cotisations. Cette part est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% pour celle des retraités. Pour 2018, le montant de la part CNAS des cotisations s'établit comme suit :

- Cotisation des salariés : **6 649 780,00 €**
- Cotisation des retraités : **119 142,88 €**

Les recettes cotisations sont complétées par les produits financiers provenant de la réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs pour un montant de 1 676 900 €. Cette recette complémentaire permet de financer le fonctionnement de la CNAS.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion, est affecté en pourcentage pour chacune de ses « branches ». Cette répartition statutaire a été modifiée par le congrès confédéral de Marseille en 2014 et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves » ;
- 45 % pour la branche « juridique » (défense du droit syndical, défense juridique au titre de l'intérêt général ou collectif, soutien aux adhérents) ;
- 10 % pour la branche « actions de proximité » ;
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte) ;
- 17 % pour la branche « autres prestations » (victimes de la répression syndicale, assurances, contrat défenseur, soutien aux rétro-adhérents).

Le congrès confédéral de Rennes en juin 2018 a modifié la répartition statutaire du budget suite à la création d'une nouvelle branche « conseil & expertise ». Cette nouvelle répartition prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

5.2. La branche Grève

L'année 2018 aura été marquée par un pic de conflictualité lié au mouvement social au sein de la SNCF. Le budget statutaire de la branche grève a été dépensé à **quasiment 100%** avec un total de **915 098,56 €** d'indemnités versées aux adhérents (pour un budget 917 951 €).

Le conflit SNCF représente un montant de 735 850 € (41 dossiers de syndicats dont 272 934 € pour le seul dossier des agents de conduite). Les autres principaux conflits de la période sont issus du secteur des Services (36 640 €), de la Métallurgie (22 109 €) et des Finances (15 103 €).

Le versement mensualisé en urgence des indemnités sur les conflits longs n'a pas permis de tenir les statistiques du nombre d'adhérents différents concernés (la mise en œuvre du traitement dématérialisé des dossiers « grève » au sein de la nouvelle application informatique n'est intervenue qu'en octobre 2018).

Il est à noter que si d'autres mouvements sociaux d'une ampleur similaire à celui de la SNCF avaient eu lieu en 2018, le budget statutaire « grève » aurait été dépassé et la réserve grève aurait été utilisée pour garantir le versement des indemnités au taux de 7,30 €/heure.

5.3. La branche Juridique

Depuis plusieurs années, la CNAS constate une baisse, légère mais constante, du nombre de dossiers juridiques de syndicats et des dossiers de soutien à l'adhérent (conflits individuels). Les raisons de cette tendance baissière peuvent être multiples (prévention ou résolution alternative des conflits, régulations syndicales, rôle des IRP, etc.). La CNAS a ouvert l'accès de ses dossiers à une équipe de chercheurs de l'IRES qui ont publié en décembre 2018 une étude intitulée « Evolution de la conflictualité et des usages du droit au sein de la CFDT ».

Au total, la CNAS a reçu **469** dossiers juridiques de syndicats et **1 328** dossiers de soutien à l'adhérent.

Le total des paiements sur les dossiers juridiques et adhérents effectué en 2018 sur l'ensemble des dossiers en cours s'élève à 1 735 744,22 € répartis comme suit :

- Dossiers juridiques au titre du droit syndical :	681 872,04 €
- Dossiers juridiques au titre de l'intérêt général ou collectif :	507 488,49 €
- Dossiers de soutien à l'adhérent :	546 383,69 €

5.4. La branche Action / Actions de proximité

Cette prestation destinée aux syndicats pour aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme est déclinée en deux types de projets : « négociations de protocoles électoraux » et « lieux de rencontre ».

En 2018, la CNAS a versé un total de **601 574,85 €** au titre des actions de proximité, soit 98% du budget alloué à cette branche de prestation.

Dans le détail, la CNAS a versé **198 900 €** au titre de la négociation de protocoles électoraux, représentant donc **1 980** négociations dans des entreprises sans présence CFDT et **402 674,85 €** au titre des projets « lieux de rencontre » de salariés éloignés du syndicalisme.

Le Comité de Gestion de la CNAS a validé en 2018 :

- 43 nouveaux dossiers « négociations de protocoles » pour un montant prévisionnel de 169 300 €.
- 32 nouveaux dossiers « lieux de rencontre » pour des budgets validés à hauteur d'un total de 562 893,40 €, en forte augmentation par rapport aux années précédentes.

Le budget alloué aux actions de proximité est statutaire (10% du budget des prestations). Les projets étant pluriannuels, les décisions prises dans le cadre d'un exercice impactent les exercices suivants. Ainsi, les décisions prises en 2018 représentent un engagement financier sur 2019 et 2020 qui diminue la capacité de validation de nouveaux dossiers. Le budget

« lieux de rencontre » d'un exercice est désormais amputé de plus de la moitié par les engagements pris dans les dossiers antérieurs. Le budget moyen de ces dossiers est de **23 258 €**.

Afin de permettre au plus grand nombre de syndicats (et depuis le congrès de Rennes de juin 2018, aux fédérations et aux unions régionales) de présenter des dossiers, le Comité de gestion a été amené à affiner sa doctrine sur les frais éligibles au financement et à maintenir la philosophie spécifique de ces dossiers (aller à la rencontre des salariés éloignés du syndicalisme).

5.5. La branche Services aux adhérents

Cette nouvelle branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014. Il s'agit d'accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, de leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, de les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT.

Le dispositif « **Réponses à la carte** » entre dans ce cadre (en particulier le contrat avec le centre d'appels DOMPLUS et le développement du logiciel OPERA). La CNAS a financé ce dispositif à hauteur de **705 964,23 €**.

5.6. La branche Autres prestations

5.6.1. Les dossiers Victimes

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire (ou heures de délégation non payées, etc.). En 2018, les secours versés par la CNAS pour les militants victimes de la répression s'élèvent à **30 875,09 €**

5.6.2. Les assurances

Ce poste recouvre : l'assurance « responsabilité civile syndicats » qui couvre toutes les structures lorsqu'elles sont amenées à louer temporairement une salle, ainsi que les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS ; l'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT ; l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de leur exercice professionnel. La charge de 2018 pour ce poste a été de **60 610,00 €**.

5.7. Les frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique et du service informatique ainsi que les frais de fonctionnement : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Ils couvrent également les frais de communication de la CNAS dont une partie des cartes d'adhérent et du guide des trésoriers de syndicats 2018. Le total des frais de gestion pour 2018 s'élève à **1 929 918,81 €**. Ces frais sont en augmentation par rapport à 2017. Cette hausse est due à des activités exceptionnelles : participation au congrès confédéral, prestations de chefferie de projet pour la mise en production de l'Appli CNAS, nombreuses réunions régionales d'appropriation de la nouvelle application... Pour rappel, les produits financiers issus de la réserve de financement d'un montant de **1 676 900 €** permettent de couvrir presque entièrement ces frais de gestion.

5.8. La provision des dossiers

La méthode de calcul des provisions est celle utilisée l'an dernier mais la présentation en a été modifiée pour suivre les recommandations des commissaires aux comptes. La nouvelle Application CNAS va permettre d'avoir accès à des statistiques plus nombreuses et va permettre d'affiner la méthode de calcul des provisions lors des prochains exercices.

La campagne de fermeture des anciens dossiers se poursuit afin d'éviter de provisionner les risques et charges sur des dossiers inactifs et laissés ouverts à tort. Au total l'écart des provisions sur les dossiers entre les exercices 2017 et 2018 est de **-1 033 993,64 €**.

Total des provisions 2017 :	5 590 903,27 €
Total des provisions 2018 :	4 556 909,64 €
Ecart de provisions 2017/2018 :	-1 033 993,64 €

5.9. Le tableau de résultat 2018

Le résultat de l'exercice 2018 s'établit à **3 062 420,82 €**.

(Valeur en €)

Ligne analytique	Réalisé 2017	Budget 2018	Réalisé 2018	% réalisé
Dépenses				
Branche Grève	193 560,35	917 951,00	915 098,56	100%
Grève	193 560,35	917 951,00	915 098,56	100%
Branche Juridique	1 418 770,60	2 753 854,00	1 735 744,22	63%
Adhérents	352 572,27	440 617,00	546 383,69	124%
Tactique / Intérêt Général ou Collectif	368 026,47	936 310,00	507 488,49	54%
Fonds expérimental/ solidarité	6 981,00	27 539,00		
Droit syndical	691 190,86	1 349 388,00	681 872,04	51%
Branche Autres Actions	255 531,62	1 040 344,00	225 323,08	22%
Victimes	27 895,12	52 017,00	30 875,09	59%
Assurance	60 610,00	249 683,00	60 610,00	24%
Rétro adhérents	56 750,00	634 610,00		0%
Abt Défenseurs Action Juridique	19 634,50	31 210,00	36 949,50	118%
Formation défenseurs	90 642,00	72 824,00	96 888,49	133%
Branche Services Nvx Adhérents	713 619,84	753 808,00	705 964,23	94%
Réponse à la Carte	713 619,84	51 808,00	3 964,23	
Contrat DOM+		702 000,00	702 000,00	
Branche Actions de Proximité	342 562,95	611 967,00	601 574,85	98%
Négociation de protocoles électoraux	159 900,00		198 900,00	
Lieux de rencontre des salariés	182 662,95		402 674,85	
Gestion de la CNAS	2 376 545,79	2 444 750,00	2 742 675,77	112%
Frais de Gestion	1 558 856,44	1 552 800,00	1 929 918,81	
Dot.Amortisst. Belleville	817 689,35	850 200,00	705 471,68	
Dot.Amortisst. Logiciels		41 750,00	107 285,28	
Total Charges	5 300 591,15	8 522 674,00	6 926 380,71	81%
Produits				
COTISATIONS	6 772 008,84	6 845 774,00	6 768 888,95	99%
Cotisations actifs	6 655 083,42	6 728 387,00	6 649 746,07*	99%
Cotisations retraités	116 925,42	117 387,00	119 142,88	101%
Contribution Réserve de financement	1 676 900,00	1 676 900,00	1 676 900,00	
Produits sur exercice antérieur	66 657,81		32 844,95	
Total Produits	8 515 566,65	8 522 674,00	8 478 633,90	99%
Provisions dossiers Adhérents	- 22 918,18		- 475 175,94	
Provision dossier rétro-adhérents	- 110 895,91			
Provision DA non-qualifiés	23 745,12			
Provision dossiers Intérêt général ou collectif	87 158,92		- 29 720,44	
Provisions dossiers droit syndical	166 201,20		- 529 097,26	
Provisions dossiers J en instruction	- 176 779,56			
Ecart de Provisions	- 33 488,41		- 1 033 993,64	
Produits financiers	50 098,48		490 367,60	
Revenus prêts conf & orgas	49 102,77		39 231,89	
Revenus particip. SCI Loire Jaurès			451 135,71	
Revenu placement VMP	995,71			
Charges financières	- 153 111,70		- 14 193,61	
Charges particip. SCI Loire Jaurès	- 153 111,70			
Dépréciation placement VMP			- 14 193,61	
Contributions & Revenus Placements	- 103 013,22		476 173,99	
Résulta Exercice*	3 145 450,69		3 062 420,82	

*Cotisations 2018 – régul. Exercice 2017

6. La clôture du budget Solidarité syndicale mondiale

6.1. Les particularités de l'exercice

La part Solidarité syndicale mondiale (article 8.1 de la charte financière) est de 0,87 % de la cotisation. Le budget alimenté par cette part de cotisation vient financer des aides au mouvement syndical de pays en développement ou émergents, des opérations de solidarité à but humanitaire.

6.2. Les produits et les charges

Les lignes d'affectation budgétaire sont les suivantes :

- a) aides à des syndicats (ou à des ONG agissant dans des domaines de prise en charge de travailleurs sans être en concurrence avec des syndicats) pour l'organisation de réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales ;
- b) aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.) ;
- c) actions de solidarité (avec des syndicats ou des syndicalistes) organisées par la CSI ou des régionales de la CSI ;
- d) frais de fonctionnement du budget SSM ;
- e) contribution au fonctionnement de l'Institut Belleville ;
- f) contribution aux activités de coopération de l'Institut Belleville.

A ces lignes finançant des activités directement pilotées par la Commission Exécutive, s'ajoute une ligne :

- g) aide à une (ou des) organisations (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés a) ou b) ci-dessus.

Une part du budget de 5% est réservée et gérée sur une durée de mandat (4 ans) ; les parts non dépensées sur une année sont reportées sur les années restantes du mandat.

(Valeur en €)

SSM	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Budget	2018 Clôture
a) Aide à des syndicats (ou à des ONG) pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales Dont contribution de SSM à la participation d'organisations étrangères aux congrès confédéral (27425 € HT ou 32910 € TTC)	18 821,82	21 787,15	65 000,00	47 944,11
b) Aide à des militants de syndicats en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.)	3 449,18	3 728,80	30 000,00	5 540,50
c) Actions Solidarité organisées par la CSI ou des régionales de la CSI	15 000,00	0,00	15 000,00	
d) Frais de fonctionnement budget SSM	115 716,71	117 408,25	112 240,89	124 814,53
e) Contribution fonctionnement Institut Belleville Hors Projet	135 000,00	135 000,00	135 000,00	135 000,00
f) Financement projets Institut Belleville	265 000,00	276 500,00	285 000,00	285 000,00
g) Aide à une (ou des) organisations (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés a) ou b) 5% du budget géré sur une durée de mandat (4 ans) ; les parts non dépensées sur une année sont reportées sur les années restantes du mandat	0,00	8 000,00	127 909,06	10 000,00
Sous-total CHARGES (hors f) actions coopération Institut Belleville	287 987,71	285 924,20	485 149,95	323 299,14
Total charges	552 987,71	562 424,20	668 108,61	608 299,14
Total produits	675 419,07	675 532,79	677 354,37	675 062,97
Résultat	122 431,36	113 108,59	9 245,76	66 763,83

7. La clôture du budget du fonds d'organisation

La charte financière a prévu de mutualiser une partie des ressources des cotisations, 1,42% de la cotisation, pour inciter les organisations à relayer des priorités de développement, fixées par le BN et le CNC, sur proposition de la Commission confédérale d'organisation. Ces ressources viennent en complément des financements du développement par les syndicats, fédérations et régions.

(Valeur en €)

FONDS ORGANISATION	2016 Clôture	2017 Clôture	2018 Clôture
Reversements aux organisations			
Montant de l'année	1 009 292,51	530 858,98	664 550,04
Dénouement exercice antérieur		-110 811,96	177 576,63
Sous-total	1 009 292,51	420 047,02	842 126,67
Fusions	303 466,36		
Sous-total	1 312 758,87	420 047,02	842 126,67
Fonctionnement/amortissements	383 201,10	316 743,23	308 108,77
Total charges	1 695 959,97	736 790,25	1 150 235,44
Produit cotisations	1 099 249,38	1 099 496,66	1 098 626,29
Total produits	1 099 249,38	1 099 496,66	1 098 626,29
Résultat	-596 710,59	362 706,41	-51 609,15

Lors de l'exercice 2018, la CCO a attribué aux projets des organisations la totalité des produits disponibles, soit 831 883 €. A la clôture 2018, sur la base des retours des organisations concernant les dépenses qu'elles ont réellement engagées, les reversements du fonds vers les organisations seront de 664 550 €.

Cependant, on constate que la provision 2017 (530 858 €), elle aussi basée sur les retours des organisations, s'est avérée insuffisante puisque celles-ci ont justifié 177 576,63 € de plus. Cela montre la difficulté qu'ont les organisations à communiquer à la Confédération le montant prévisible de leurs charges réelles sur les projets et explique le déficit 2018.

8. La clôture du budget de Bierville

Avec 13 289 journées en 2018, la fréquentation du centre a baissé de 10% par rapport à 2017. L'activité réalisée représente 67,16 % des contrats initiaux. En effet, 6499 journées séminaires ont été annulées (3 187 journées d'annulation de session et 3 312 journées d'annulation d'inscrits aux sessions).

Avec 3% de moins que les prévisions et 6% de moins qu'en 2017, la baisse des produits s'explique principalement par :

- une baisse de 20% de l'activité EURL (clients extérieurs, non CFDT, pour lesquels le standing du Centre ne correspond plus aux attentes) ;
- une baisse de 10% des repas améliorés, nuits supplémentaires et arrivées la veille ;
- une baisse de 42% de la restauration scolaire. L'augmentation du nombre d'enfants ne nous permettant plus de respecter les règles de sécurité et de confort, le regroupement des mairies concernées a préféré organiser une cantine scolaire sur la commune de Boissy la Rivière et ce, dès la rentrée 2018. Les recettes ne portent donc que pour le 1^{er} semestre 2018.

Avec 4% de moins que les prévisions et 10% de moins qu'en 2017, la baisse des charges s'explique principalement par :

- la baisse des coûts de restauration par rapport à 2017, 10% de moins, bien que les coûts aient été plus élevés de 7% par rapport aux prévisions ;
- la baisse des frais de fonctionnement qui représentent 3% de moins qu'en 2017 et 11% de moins que les prévisions.

Charges 2018		Produits 2018	
Bar	95 972	Prestations bar	95 030
Hôtellerie	123 431	Prestations hébergement	1 241 690
Restauration	764 074	Prestations complémentaires séjour	171 336
Fonctionnement de Bierville	651 259	Repas scolaires et extérieurs	51 501
Parc	16 614	Cotisations	475
Charges à refacturer	22 843	Autres prestations	32 150
Divers autres activités	1 462	Prestations Hors Activités Bierville	44 077
Total	1 675 655	Total	1 636 259
		Déficit	-39 396

Le résultat négatif 2018 de 39 396 € est toutefois inférieur de 26% du déficit prévu au budget et ce malgré la baisse du nombre de journées séminaire et de l'activité restauration scolaire. La diminution des annulations et des baisses d'effectifs permettrait de couvrir largement ce déficit.

Exercices	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb journées réalisées	13 716	14 823	14 694	13 841	15 625	14 776	13 289
Charges	1 664 881	1 797 984	1 850 649	1 905 443	1 878 127	1 860 099	1 675 655
Produits	1 499 877	1 666 229	1 647 206	1 643 043	1 785 067	1 743 630	1 636 259
Résultat	-165 004	-131 755	-203 443	-262 400	-93 060	-116 469	-39 396
Erreur de TVA				48 183	-48 183		
Résultat	-165 004	-131 755	-203 443	-214 217	-141 243	-116 469	-39 396

L'amélioration du résultat en 2018 n'est toujours pas suffisante pour équilibrer les comptes de Bierville.

Nous allons entamer une période de travaux importants, à partir de juillet 2019. Cela ne permettra pas de relever le défi de l'équilibre financier sur les prochains exercices, d'autant qu'il faudra absorber les déficits creusés par la baisse d'activité. C'est en 2020 que la baisse d'activité aura des conséquences lourdes sur le résultat de l'exercice, sans doute aussi, de manière moins importante, en 2021.

Il faudra à l'issue de la rénovation trouver un nouveau modèle de gestion améliorant le service aux organisations tout en s'ouvrant, dans le cadre de l'EURL, sur une clientèle extérieure permettant d'améliorer le taux de remplissage.